



# Nouvelles du C.A.

Volume 18, n°4 (N° 419, 21 avril 2021)

## **Contrat de travaux de construction pour la transformation des espaces pour le projet Ecodesign et la mise aux normes des issues**

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat de travaux de construction pour la transformation des espaces pour le projet Ecodesign et la mise aux normes des issues au plus bas soumissionnaire conforme. Celui-ci sera identifié à la fin du processus d'appel d'offres, pour un montant maximal de 770 000 \$ avant taxes.

Le projet Ecodesign est un projet institutionnel innovant de mise en valeur des matières plastiques. Les installations serviront notamment au programme de Design industriel. Les espaces concernés par les travaux sont situés au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment principal et couvrent une superficie approximative de 300 m<sup>2</sup>.

Les travaux débuteront le 31 mai 2021 et devront être achevés le 30 septembre 2021.

## **Budget d'investissement 2021-2022 : Norme réfection, transformation et déficit d'entretien**

Les membres du conseil ont adopté le budget d'investissement 2021-2022 « Norme réfection, transformation et déficit du maintien d'actifs » pour un montant de 4 517 725 \$.

Le Collège prévoit notamment :

- Procéder à des travaux de modernisation des ascenseurs du bloc A;
- Poursuivre les travaux de réfection du réseau d'eau chaude domestique du bloc A;
- Réaliser le remplacement du système de ventilation de la piscine;
- Effectuer des travaux de réfection de bassins de toiture et des vestiaires de la piscine.

Il est également prévu d'aménager des classes laboratoires pour les activités du projet Ecodesign et deux bureaux administratifs, et de réaliser des travaux de mise aux normes de deux issues de secours.

## **Budget d'investissement 2021-2022 : Plan d'action numérique (PAN)**

Le conseil d'administration a adopté le budget du Plan d'action numérique 2021-2022 (PAN) pour un montant de 619 000 \$.

Le PAN découle de la stratégie numérique du gouvernement québécois et il prend en charge le volet 2.1 de la Stratégie qui vise à intensifier la transformation numérique au sein du système d'éducation québécois.

Le budget d'investissement du plan d'action numérique pour la mise en œuvre des actions s'échelonne sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2023.

## **Budget d'investissement 2021-2022 : Norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)**

Les membres du conseil ont adopté le budget d'investissement 2021-2022 « Norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) » pour un montant de 3 801 000 \$.

Pour l'année 2021-2022, les demandes ont totalisé 6 300 000 \$, soit plus de 696 demandes diverses. Les demandes ont été analysées par le comité MAOB.

## **Demande de projet à la Ville de Montréal dans le cadre de l'appel de projets « Agir pour les talents - La fabrication additive pour une relance innovante »**

La Ville de Montréal a lancé l'appel de projets « Agir pour les talents pour soutenir financièrement des projets collectifs entre OBNL ». L'objectif général est de combler le besoin en compétences névralgiques des entreprises montréalaises pour leur permettre une pleine participation à la relance économique.

En collaboration avec Développement économique Saint-Laurent, la Direction de la formation continue et aux entreprises (DFCE) a demandé l'autorisation de déposer et d'être le porteur principal du projet La Fabrication additive pour une relance innovante, agissant ainsi en tant que mandataire et signataire de la convention de contribution financière du projet. L'objectif de ce projet est de contribuer à combler les besoins stratégiques en matière de développement de compétences des entreprises, afin de soutenir leur compétitivité.

Ainsi, la DFCE souhaite :

- 1) Organiser des séances d'information générale destinées aux entreprises manufacturières de Montréal dans le but d'exposer tout le potentiel de la fabrication additive et d'établir un diagnostic personnalisé (ex. : initiation à la FA);
- 2) Développer des contenus de formation;
- 3) Offrir de la formation en entreprise (idéalement en mode présentiel, sinon en mode virtuel);
- 4) Offrir de l'accompagnement et un suivi pour mieux soutenir les entreprises.

Le conseil d'administration a autorisé le directeur de la formation continue et aux entreprises à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière d'un maximum de 250 000 \$.

## **Prochaine réunion**

La prochaine rencontre se tiendra le 9 juin 2021, à 19 h.

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la  
Direction des communications et des affaires corporatives*